



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 juillet 2016

54/16

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.
Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

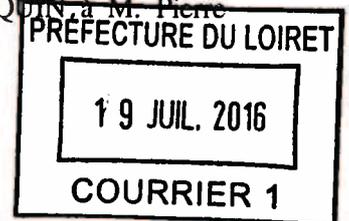
Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS,
Mme Elysa CATHOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de
PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN, à M. Pierre
HENRY

ABSENT EXCUSE : M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY



Objet : Mises à disposition des agents du complexe aquatique

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents,

Suite à la fermeture de l'établissement en raison des inondations, il a été décidé de mettre à disposition 11 agents communautaires auprès de différentes collectivités, sur des postes répondant à un besoin de chaque collectivité, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition.

Le tableau ci-après récapitule les informations concernant les agents concernés et les affectations proposées, étant précisé qu'au regard de l'urgence de la situation, certains ont déjà été affectés sur leurs nouvelles missions :

Agents concernés	grade	Dates de mise à disposition	Collectivité d'accueil	Fonctions occupées	Quotité de mise à disposition
CHABROL-PRIERE LUCIE	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	du 21 juin au 1 ^{er} juillet 2016 Du 1 ^{er} au 31 août 2016	Ville de la Ferté Saint-Aubin	Agent d'accueil – secrétariat à la MASS	70 % d'un ETP
DESBOIS LAETITIA	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	du 16 juin au 8 juillet 2016	Ville de la Ferté Saint-Aubin	Agent d'accueil – secrétariat à la MASS / DRH	70 % d'un ETP
MARTINAT ISABELLE	Adjoint technique territorial de 2ème classe	du 20 juin au 19 décembre 2016	Ville de la Ferté Saint-Aubin	ASVP – Police Municipale	100 % d'un ETP
MEUNIER SEVERINE	Adjoint technique territorial de 2ème classe	du 20 juin au 19 décembre 2016	Ville de la Ferté Saint-Aubin	Agent d'entretien – Service Hygiène	100 % d'un ETP
JOUSSELIN YANNIS	CUI / CAE	du 08 août au 4 septembre 2016	Ville de St Jean-de-Braye	M.N.S.	100 % d'un ETP
LUCAS WILFRID	Educateur Territorial des APS principal de 2 ^{ème} classe	du 4 au 24 juillet 2016 et du 29 août au 4 septembre 2016	Ville de St Jean-de-Braye	M.N.S.	100 % d'un ETP
COURATIER ANNE-SOPHIE	Educateur Territorial des APS	du 20 au 24 juin 2016, du 16 au 31 août 2016	Communauté de Communes de Beaugency	M.N.S.	100 % d'un ETP
CORALIE LEBOSSÉ	Educateur Territorial des APS	1 ^{er} juillet au 15 août 2016	Communauté de Communes de Beaugency	M.N.S.	100 % d'un ETP
DESBOIS ANNE-CHARLOTTE	Educateur Territorial des APS	du 1 ^{er} au 31 juillet 2016	Ville de Romorantin-Lanthenay (41)	M.N.S.	100 % d'un ETP
MALBRUN EMILIE	Educateur Territorial des APS	du 16 juillet au 19 août 2016	CC de Cœur de Sologne	M.N.S.	100 % d'un ETP
JACQUIN CLEMENT	Educateur Territorial des APS	du 1 ^{er} au 15 juillet 2016 et du 20 au 31 août 2016	Communauté de Communes de Cœur de Sologne	M.N.S.	100 % d'un ETP

La Communauté de Communes des Portes de Sologne versera aux agents concernés la rémunération correspondante à son emploi d'origine (traitement de base, SFT, indemnités et primes liées à l'emploi) et les éventuels frais et sujétions auxquels ils s'exposent dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Les collectivités concernées rembourseront à la Communauté de Communes des Portes de Sologne les rémunérations ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata du temps mis à disposition.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les collectivités d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les dispositions susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19 juillet 2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

